



## Repères :

### Horaires d'été :

Lundi : 16h - 17h30

Mardi : 10h - 11h30

Jeudi : 16h - 18h30

### Horaires pour le restant de l'année :

Lundi : 16h - 17h30


Mardi : 10h - 11h30


Mercredi : 16h - 17h30

Jeudi : 16h - 18h30

En été ou pendant le reste de l'année, le service reçoit uniquement sur rendez-vous en dehors de ces horaires.


### Documents :

 [padd\\_plu\\_arnouville.pdf](#)

 [oap\\_plu\\_arnouville.pdf](#)

 [reglement\\_plu\\_arnouville.pdf](#)

 [plan\\_zonage\\_plu\\_arnouville.pdf](#)

 [doc\\_graphique\\_complementaire\\_plu\\_arnouville.pdf](#)

### Voir aussi :

[Archives : les étapes de l'élaboration du PLU](#)

### Contact :

### Service urbanisme

01 30 11 16 22

[urbanisme@ml.arnouville95.org](mailto:urbanisme@ml.arnouville95.org)

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par le Conseil Municipal le 16 mars 2016 et modifié par le Conseil Municipal le 10 octobre 2017. Il fixe les règles de constructibilité applicables sur l'ensemble du territoire communal.

Il est composé des documents suivants :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- un règlement et des documents graphiques,
- des annexes.

Tous travaux de construction ou travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction ou d'en changer la destination sont soumis à autorisation de la mairie.

Afin de connaître les différentes servitudes d'urbanisme applicables à votre terrain, il est recommandé de prendre contact avec le service urbanisme.

Si vous souhaitez prendre connaissance des autres

documents qui composent le PLU, ils sont à votre disposition au service urbanisme.

## Les objectifs du PLU

Les objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui ont été définis sont les suivants :

- mettre en cohérence le document d'urbanisme local avec les documents d'urbanisme supra-communaux,
- tenir compte des dispositions du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle pour assurer un développement qualitatif du tissu pavillonnaire,
- améliorer le cadre de vie des habitants en :
  - valorisant les espaces naturels et agricoles,
  - développant des espaces à vocation sportive et de loisirs,
  - valorisant le centre historique.
- assurer un développement des activités économiques en tenant compte d'une meilleure accessibilité du territoire,
- mettre en cohérence le zonage réglementaire avec la réalité.

Le projet communal d'Arnouville s'appuie sur deux grandes orientations et propose une vision prospective à deux échelles :

1. Affirmer la position d'Arnouville au sein du Grand Roissy.
2. Mettre en valeur l'identité arnouilloise.

Vous trouverez en annexe les documents suivants :

- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Le règlement
- Le plan de zonage et le document graphique complémentaire

N'hésitez pas à contacter le service urbanisme afin de prendre connaissance du rapport de présentation et des annexes du PLU (dont les servitudes).

Le service urbanisme reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

---

**Source URL:** <https://www.arnouville95.fr/article/plan-local-durbanisme-plu-de-la-commune>